

(1)

( N° 84. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1906.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE

---

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. OUVÉRLÉAUX.

---

*Demande du sieur Octave-Antoine BERTHELIER.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Berthelien, né à Vergongheon (France), d'un père français et d'une mère belge, le 28 janvier 1856, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis l'année 1866 et exerce, à Seraing (Liège), la profession d'employé à la Société John Cockerill.

Il est célibataire.

Il est exempté de toutes obligations militaires en France par le fait de son âge (plus de 48 ans); il le serait de même en Belgique, où, d'ailleurs, il avait offert de s'inscrire.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Berthelien remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*  
O. OUVÉRLÉAUX.

*Le Président,*  
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

---